

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2015

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Réaménagement du prêt PLA entre la Sema Sceaux et la Caisse des Dépôts – garantie d'emprunt de la Ville à la SEMA-Sceaux

Rapporteur : Philippe Laurent

La SEMA-Sceaux a souscrit un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour un montant total de 1 352 535 € en 1997.

Le prêteur a proposé d'accorder à la SEMA-Sceaux un réaménagement du montant restant dû dans le cadre de la souscription d'un autre emprunt PAM pour un montant de 900 000 €. Le réaménagement porte sur 833 393,63 € et il consistera en un allongement de 5 ans avec remise à zéro du taux de progressivité des échéances et baisse de marge de 10 points de base (0,10 %).

En cas de réaménagement, la Caisse demande à ce que la garantie d'emprunt accordée pour le prêt modifié soit renouvelée en tenant compte de ces nouveaux paramètres.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder à la SEMA-Sceaux, la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le réaménagement de l'emprunt.

Montant restant dû	833 394 €
Durée initiale du prêt	31 ans
Echéances restant à payer	19
Dont durée du différé d'amortissement	0
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,2%. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Modalité de révision	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances	0,00%